

Soumaya MESTIRI, De l'individu au citoyen. Rawls et le problème de la personne

Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Philia Série Monde », 2007, 242 p.

André Georges Sleiman



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/assr/21171>

DOI : 10.4000/assr.21171

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2009

Pagination : 75-342

ISBN : 978-2-7132-2218-4

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

André Georges Sleiman, « Soumaya MESTIRI, De l'individu au citoyen. Rawls et le problème de la personne », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 148 | octobre-décembre 2009, document 148-92, mis en ligne le 03 juin 2009, consulté le 29 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/assr/21171> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.21171>

Ce document a été généré automatiquement le 29 janvier 2024.

Le texte seul est utilisable sous licence © Archives de sciences sociales des religions. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Soumaya MESTIRI, De l'individu au citoyen. Rawls et le problème de la personne

Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Philia Série Monde », 2007, 242 p.

André Georges Sleiman

RÉFÉRENCE

Soumaya MESTIRI, De l'individu au citoyen. Rawls et le problème de la personne, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Philia Série Monde », 2007, 242 p.

- 1 L'idée libérale que développe John Rawls dans sa *Théorie de la Justice* repose sur une conception de la personne problématique qui occupe l'essentiel du propos de ce livre. Problématique parce que le libéralisme, que Rawls voulait purement politique, se trouve être davantage du registre de la métaphysique. Problématique parce qu'une certaine ambivalence entre la théorie et la pratique ressort irrémédiablement dans le libéralisme contemporain. Et pour cause, les postulats métaphysiques qui guident toute l'analyse rawlsienne proviennent de ce que l'auteure appelle « l'encombrant héritage kantien ». Pour Kant, l'être humain peut difficilement passer outre son intérêt personnel ; il est structuré de manière à biaiser souvent la morale afin de satisfaire son désir. Cette conception de l'individu fera l'objet d'un remaniement radical par l'auteure. Il faudrait une nouvelle posture intellectuelle qui contourne cette « structure » de la nature humaine. Pour cela, il est nécessaire de déconstruire le système rawlsien et de ré-interpréter les concepts fondamentaux de sa pensée.
- 2 L'objet de la justice, comme celui de la société libérale, c'est l'individu. Et c'est ce qui en fait une notion problématique. Pour l'auteure, il s'agira de faire reposer le système rawlsien sur une anthropologie philosophique qui concilie idéal et réalité ; autrement dit, il faut une théorie de la justice qui ne soit pas théorique, mais effective et

réalisable. Pour commencer, la psychologie morale du philosophe américain, essentiellement calquée sur celle de Kant, devrait être repensée. L'être humain n'est plus à être considéré en termes de structures et de stades moraux (notions chères au kantisme), mais en termes de tendances. L'idée de « voile d'ignorance » chez Rawls, c'est-à-dire l'ignorance que la personne a de sa place dans la société, de ses talents et de sa conception du bien, stipule justement que les raisons personnelles et les raisons morales sont antithétiques. Or, la morale ne devrait plus être vue comme quelque chose d'extérieur à l'être humain, ni quelque chose qui s'oppose à lui. Il y a effectivement des conflits possibles entre des tendances divergentes, mais guère d'opposition entre deux ordres, parce qu'individu et morale n'auraient pas, du point de vue normatif, de statut différent. Dès lors, le problème de la « partialité raisonnable » est dénoué : la dichotomie essentielle entre l'individu partial (recherchant la satisfaction de son désir, de son intérêt propre) et l'individu-juge (respectant des valeurs impersonnelles, altruistes) disparaît. La nouvelle conception de la personne que l'auteure propose donc est celle de l'être humain qui peut aussi sacrifier son intérêt personnel sur l'auteur de la morale.

- 3 Cette vision contextualiste de la morale implique des ré-aménagements conceptuels. Puisque les raisons personnelles et les raisons morales ne répondent pas de deux ordres différents, il faut également procéder à la déconstruction de la notion même d'intérêt personnel. Jusqu'à présent les philosophes voyaient en l'intérêt l'expression d'un désir brut, irraisonné, non raisonnable. L'auteure finira par abandonner cette notion pour la remplacer par celle de « bien-être ». Celui-ci serait, au contraire, un désir raisonné qui commande l'action ; il réconcilierait le raisonnable et le rationnel. Ce changement affecte également les notions rawlsiennes d'autonomie, de « respect de soi », de « projet de vie ». Il aboutit, finalement, à concevoir la justice comme équité.
- 4 Une nouvelle théorie de l'homme ne suffit cependant pas pour bâtir une théorie de la justice. Il faut lui ajouter une pensée proprement politique sur les modalités pratiques de l'établissement d'une société juste. Le statut même de la justice est ici en cause. Rawls, dans le sillage de Kant, la voit comme un idéal. Mais, contextualisme oblige, il va falloir l'envisager comme le résultat d'un compromis entre des personnes convaincues que le choix qu'elles font est un choix valable, et donc partagé par le plus grand nombre possible de gens. Les citoyens rendent publiques leurs raisons privées d'adhérer aux principes de justice en puisant dans leur conception du bien, c'est-à-dire à la lumière de leur tendance au bien-être. La justice naîtrait donc d'une délibération publique entre les citoyens. Elle a un rôle social parce qu'elle repose sur le dialogue et la concertation. Pour Rawls, la société bien ordonnée est une forme de communauté dans laquelle chaque citoyen a un projet de vie complémentaire au regard de l'ensemble des projets de vie de ses semblables, ce qui rend fondamental la coopération et l'échange entre les concitoyens. Ainsi s'opèrerait le passage de l'individu égoïste au citoyen mû par des fins qui lui tiennent à cœur dans une société politique juste et bien ordonnée.